

LIEUX D'ENSEIGNEMENT

Guyancourt

Université de Versailles - Faculté de droit de Saint-Quentin-en-Yvelines - Guyancourt (RER C).
Certains enseignements seront dispensés dans les locaux des partenaires.

CONTACTS

Responsables

- Valérie-Laure Benabou, valerie-laure.benabou@uvsq.fr
- Mélanie Clément-Fontaine, melanie.clement-fontaine@uvsq.fr
- Célia Zolynski, celia.zolynski@uvsq.fr

MES NOTES...

www.universite-paris-saclay.fr

Droit Européen

PARCOURS : Propriété intellectuelle & droit des affaires numériques



La spécificité du Master 2 Propriété Intellectuelle et Droit des Affaires Numériques tient à une approche généraliste et transversale du droit confronté aux défis de la dématérialisation et du numérique. Le parcours se propose d'aborder les problématiques juridiques avec les enjeux économiques et sociologiques. Il s'agit également de former les étudiants à appréhender les différentes dimensions aussi bien nationales qu'internationales ou européennes des réseaux d'information et de communication. Le Master est donc tout particulièrement adapté aux étudiants étrangers. Les étudiants qui auront suivi la mention en M1 et en M2 pourront jouir d'une expertise particulière en droit de la propriété intellectuelle et du numérique ; l'offre de formation de l'Université Paris-Saclay étant à ce jour l'une des rares - si ce n'est la seule - en France à se positionner de manière aussi forte dans ce domaine.

PRÉREQUIS

La formation est destinée de façon privilégiée aux étudiants ayant acquis une formation juridique (niveau M1) et témoignant d'un intérêt spécifique pour le droit du numérique et le droit de la propriété intellectuelle. Elle accueille les étudiants étrangers maîtrisant la langue française. Elle est également ouverte aux élèves-ingénieurs et aux personnes issues d'écoles de commerce ou de science politique (validations d'acquis). Une formation de M1 spécialisée en droit de la propriété intellectuelle ou droit du numérique constitue un atout mais n'est pas obligatoire.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Il s'agit de former les étudiants à la culture de la propriété intellectuelle, au cœur de la création de valeur immatérielle, et de les préparer à maîtriser les défis juridiques nés de l'essor des technologies de l'information et d'Internet. Eduqués à la créativité juridique, à partir des outils du droit commun, ils seront ainsi à même de répondre à la demande de la pratique contemporaine du droit des affaires et de penser les stratégies de valorisation du patrimoine « numérique » des entreprises (créations, informations, données).

D'un point de vue pédagogique, la formation s'opère à travers un socle théorique (propriété intellectuelle, droit des contrats, droit des données personnelles, sécurité des systèmes de l'information, responsabilité des intermédiaires techniques, etc.) et via une méthode pragmatique (simulation de négociation, délibération fictive autour d'un contentieux, concours de plaidoirie, jeux d'écritures, études de cas, posts de blog, etc.). Les cours sont dispensés par des professionnels et des enseignants impliqués et reconnus, en France comme à l'étranger.

DÉBOUCHÉS

Les étudiants pourront rejoindre des cabinets d'avocat ou de conseil en propriété industrielle ; occuper des postes de juristes, correspondants aux données personnelles, chefs de projets dans des entreprises. Ils pourront également exercer au sein d'associations professionnelles (Syndicats, Union d'industriels ou de consommateurs, Sociétés de gestion collective) en tant que juristes ou chargés d'affaires réglementaires ou d'opérateurs institutionnels (chargés de valorisation, agents d'autorités administratives indépendantes).

Les secteurs de recrutement sont la production et la distribution de contenus (jeux vidéo, cinéma, audiovisuel, musique, images, édition), la banque, les entreprises de réseaux, la communication, le marketing, la sécurité informatique, le e-commerce, etc.

La formation très ouverte sur l'international permet d'envisager une mobilité professionnelle géographique.

Les étudiants peuvent aussi s'orienter vers des carrières dans la recherche.

RECHERCHE

La force du dispositif consiste en la cohérence entre l'aspect formation et l'aspect recherche. Ainsi, pour soutenir la formation proposée, deux centres de recherche spécialisés et reconnus en Propriété intellectuelle et en Droit du numérique existent au sein des universités partenaires. Il s'agit du Cerdi pour l'Université Paris-Sud (www.cerdi.u-psud.fr) et du Dante pour l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (www.dante.uvsq.fr). Ces deux laboratoires mettent à la disposition des étudiants des ressources importantes tant documentaires que scientifiques.

LABORATOIRES

DANTE (EA 4498, UVSQ)
CERDI (EA 3537, UPSUD)

PARTENAIRES SOCIO-ÉCONOMIQUES

- Cabinets spécialisés : Bensoussan, Caprioli, 111, Vercken, Ulys, Y&S, etc.
- Institutions : INRIA, OHMI, etc.
- Associations professionnelles : AFDIT (Association Française de l'Informatique et de la Télécommunication), APRAM (Association des Praticiens du droit des Marques et des Modèles), etc.